



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mars 2022

### **FRANCE 2030 : ANNONCE DES LAUREATS DE LA DEUXIEME VAGUE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET « DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE »**

**Joël GIRAUD**, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et **Emmanuelle WARGON**, ministre en charge du Logement, annoncent avec **Bruno Bonnell**, secrétaire général pour l'investissement les 30 lauréats de la deuxième vague de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » de France 2030.

Lancé en mai 2021, l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable », opéré par la Banque des Territoires et l'ANRU pour le compte de l'Etat, dans le cadre de France 2030, est doté d'une enveloppe de 305 millions d'euros.

Pour accompagner la transition écologique des territoires, cet AMI vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français. Ce programme s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » et la démarche « Habiter la France de Demain<sup>1</sup> », lancée par le Gouvernement en faveur de villes sobres, résilientes, inclusives et productives.

Un démonstrateur urbain est une opération d'aménagement qui traduit un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et qui mobilise des solutions innovantes de toutes natures (techniques, servicielles, organisationnelles, etc.).

---

<sup>1</sup> <https://habiterlafrancedemain.fr/>

**Dans le cadre de cette seconde vague**, le comité de sélection a retenu 30 projets sur les 85 dossiers de candidature reçus, qui rejoignent ainsi les 9 lauréats de la première vague annoncés le 8 janvier dernier<sup>2</sup>.

Les 39 projets lauréats des deux vagues illustrent la diversité des territoires et contextes urbains – métropoles, petites villes et villes rurales, communes périurbaines, quartiers prioritaires de la politique de la ville – et contiennent aussi bien des innovations technologiques que des innovations d’usages ou de procédés, sur le bâti, les espaces publics ou les réseaux.

Les lauréats de cet AMI bénéficieront en phase d’incubation du projet d’une durée de 36 mois maximum, d’un accompagnement financier et technique par l’État à hauteur de 500 000 € maximum. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront du soutien de France 2030 pour la mise en œuvre des actions innovantes en phase de réalisation.

Au-delà du soutien financier, le programme vise à :

- Accompagner les porteurs de projets et leurs écosystèmes d’acteurs dans la définition et la réalisation de leur démonstrateur ;
- Soutenir l’émergence d’outils et de méthodes innovants, notamment numériques, permettant une transformation durable des filières de la conception, de la réalisation et de la gestion des espaces urbains ;
- Favoriser l’émergence d’innovations et d’acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l’international, la ville durable constituant un terrain d’expérimentation et un marché potentiel considérables.

En outre, la Banque des Territoires pourra mobiliser ses outils de financement en prêts et en fonds propres pour compléter le soutien aux projets lauréats, en faveur de territoires plus durables et plus attractifs.

Une troisième vague de sélection sera lancée d’ici début 2023, à la lumière des enseignements des travaux menés par les premiers lauréats afin de compléter le réseau de démonstrateurs urbains.

---

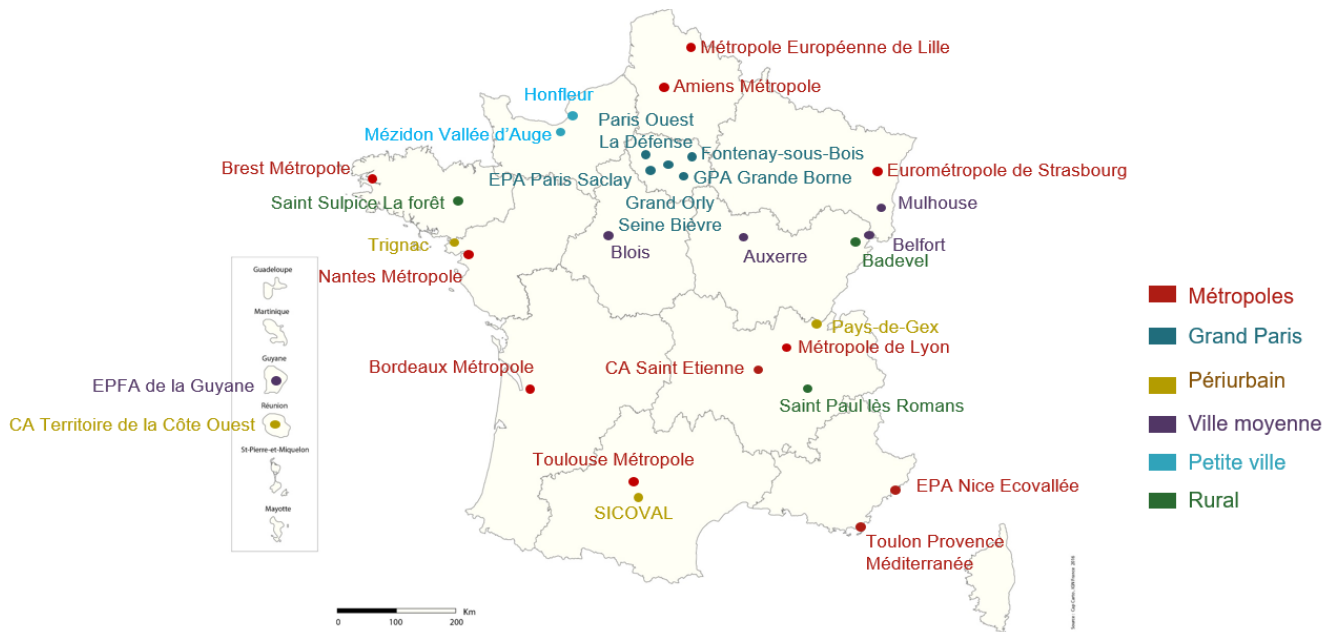
2

### Projets lauréats de la deuxième relève

Porteur de projet	Région	Nom du projet
EPA Saint Etienne	Auvergne-Rhône-Alpes	Neyron: Refaire quartier autour d'une centralité populaire
Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Auvergne-Rhône-Alpes	Genève innovation à Ferney-Voltaire
Saint-Paul-les-Romans	Auvergne-Rhône-Alpes	Re-Resources habitat intergénérationnel
Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	La logistique apaisée en quartier dense
Auxerre	Bourgogne-France-Comté	Auxerre ambitieuse
Badevel	Bourgogne-France-Comté	Living Lab BADEVEL H2-Bois
Grand Belfort Communauté d'agglomération	Bourgogne-France-Comté	Belfort e-Tech
Saint-Sulpice-la-Forêt	Bretagne	Saint-Sulpice-la-Forêt 2030 – ville réconciliée
Brest Métropole	Bretagne	Régénération urbaine SIAM centre-ville
Blois	Centre-Val-de-Loire	Reconquête de l'Ilot Denis Papin
Eurométropole de Strasbourg	Grand-Est	Quartier Citadelle
Mulhouse	Grand-Est	Quartier DMC - La reconquête d'un patrimoine industriel d'exception
Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFAG)	Guyane	Secteur de Tigre-Maringouins
Métropole Européenne de Lille	Hauts-de-France	Ilot Iéna-Mexico
Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole	Hauts-de-France	Penser la ville incertaine et imprévisible
EPT Grand Orly Seine Bièvre	Île-de-France	Campus Cachan

Paris Ouest La Défense	Île-de-France	Quartier Parc Sud
Grand Paris aménagement	Île-de-France	Grande Borne Ouest
EPA Paris Saclay	Île-de-France	Démonstrateur agro-urbain de Corbeville
Ville de Fontenay-sous-Bois – EPT Marne au Bois	Île-de-France	Décarboner Val de Fontenay
Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO)	La Réunion	ZAC Cambaie-Oméga
Mézidon Vallée d'Auge	Normandie	Sur les rails de la sobriété: la transition de la ville ferroviaire vers la ville de demain
Honfleur	Normandie	Honfleur 2030 – ville réconciliée
Bordeaux Métropole	Nouvelle-Aquitaine	Mérignac soleil Penser la ville, panser les sols
Communauté d'agglomération du Sud-est Toulousain (SICOVAL)	Occitanie	Parc d'activité du Rivel, un quartier durable à énergie positive bas carbone
Toulouse Métropole	Occitanie	Grand Matabiau quai d'Oc
EPA Nice Écovallée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Parc Méridia
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	De Mayol à Pipady - Avenir de la Rade de Toulon
Nantes Métropole	Pays-de-la-Loire	Démonstrateur Basse Ile
CARENE Saint-Nazaire Agglomération	Pays-de-la-Loire	Trignac Puissance 4

## Carte des lauréats de la deuxième vague



## Type de territoires

	Relève n°1	Relève n°2
<b>Métropole</b>	3	11
<b>Ile de France</b>	2	5
<b>Périurbain</b>	1	4
<b>Ville moyenne</b>	1	5
<b>Petite ville</b>	1	2
<b>Rural</b>	1	3

## Contacts presse

Ministère du Logement :  
01 40 81 81 23

[presse.wargon@logement.gouv.fr](mailto:presse.wargon@logement.gouv.fr)

**Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales :**

01 44 49 85 29

[communication.joelgiraud@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:communication.joelgiraud@cohesion-territoires.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts**

06 38 53 97 67

[marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr)

**ANRU**

Camille Maire

0673642607 - [cmaire@anru.fr](mailto:cmaire@anru.fr)

**A propos de France 2030**

**Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (BPI France) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

### **A propos de l'ANRU :**

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr/> Suivez-nous sur [@AnruOfficiel](https://twitter.com/AnruOfficiel) Rejoignez-nous sur LinkedIn [ANRU](#)